



Légende du plan d'aménagement particulier «quartier existant»

Délimitation du PAP et des zones du PAG:
 - Délimitation du PAP (ligne rouge épaisse)
 - Délimitation des différentes zones du PAG (ligne rouge pointillée)
 - Délimitation de la densité dans les différentes zones (ligne rouge à points)

Nombre de niveaux et de logements par immeuble:
 I, II, III,... nombre de niveaux pleins
 L1, L4, L6,... nombre de logements
 Toponymes

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal:
 Secteur protégé de type « environnement construit »
 - « Aal Schëtter »
 - « Schrassig »

Construction à conserver (hachures roses)
 Petit patrimoine à conserver (triangle violet)
 Alignement d'une construction existante à préserver (ligne bleue)
 Gabarit d'une construction existante à préserver (rectangle violet)
 Muret à conserver (cercle orange)
 Arbre à moyenne ou haute tige à conserver (cercle vert)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:
 - à la protection des sites et monuments nationaux (carré violet)

À titre indicatif:
 - Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » (hachures roses)
 - Zone d'aménagement différé (hachures bleues)
 - PAP dûment approuvé ou en cours de procédure (carré rouge pointillé)

Fond de plan (PCN 12.03.2018):
 - Parcellaire (lignes grises)
 - Bâtiment existant BDTOPO (gris clair)
 - Bâtiment existant (gris)
 - Limite communale (ligne rouge épaisse)
 - Bâtiment démolé (photo aérienne 2017) (croix rouge)
 - Bâtiment ajouté (photo aérienne 2017) (hachures grises)

INDICE	DATE	COMMENTAIRES
C	27.04.2020	Modifications suite à l'approbation par Mme la Ministre de l'Intérieur en date du 6 février 2020, réf. 29C/012/2018
D	10.12.2020	Modification suite à la décision notifiée par Mme la Ministre de l'Intérieur, réf. 18456/29C_29C/012/2018
E	21.08.2024	Version coordonnée selon les modifications approuvées du PAP-QE (01,02)
F	12.09.2024	Version coordonnée selon la modification du PAP-QE "Fetschefeld" (03)
G	10.10.2024	Version coordonnée selon la modification du PAP-QE "Rue de la Syre" (04)

MAITRE DE L'OUVRAGE
COMMUNE DE SCHUTTRANGE

PROJET
PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER "QUARTIER EXISTANT"
 version coordonnée
 PLAN
 plan de repérage - Plan d'ensemble

BUREAU D'ÉTUDES

zilmpplan s.à r.l.
 Urbanisme & Aménagement du Territoire

4, rue Albert Simon
 L-5313 Contern
 tél +352 28 390-3
 info@zilmpplan.lu
 www.zilmpplan.lu

DESSINÉ PAR	AGR	FORMAT	DIN-A-1 (594 x 841 mm)
VÉRIFIÉ PAR	HNR	ÉCHELLE	1:10.000 0 100 200 m
DATE	27.04.2020		
FICHER	P:\PAP\2023\20231315-ZP-ZILM_PAG-QE_Schuttrange_gestion_version_coordonnee\03_Version coordonnée		
PLAN N°	20140510-ZP-SCHU_PAG_QE_01_B		

FOND DE PLAN
 © IGN/VELOCADATRE. Droits réservés à l'État du GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

no	nom	état	date	localité
01	Mod. PAG Rue Principal	approuvé par le MI (Réf.: PAG 29C/013/2021, PAP-QE 19164/29C)	25.01.2022	Neihaisgen
02	Mod. PAG In der Acht	approuvé par le MI (Réf.: PAG 29C/014/2023, PAP-QE 19713/29C)	11.12.2023	Schuttrange
03	Mod. PAG Fetschefeld	approuvé par le MI (Réf.: PAG 29C/015/2023)	22.04.2024	Uebersyren
04	Mod. PAP-QE Rue de la Syre	approuvé par le MI (Réf.: PAP-QE 19890/29C)	10.10.2024	Uebersyren